

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 JUIN 2020 A 19H00

SELON CONVOCATION DU 02.06.2020

L'an deux mil vingt et **le mardi 09 juin à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Fabrice GROGI**, Maire.

Présent(e)s : Mmes Bovi – Ducat – Drouin – Fabbri – Havette – Henrion – Lutique – Mattina – Mercuriali – Spada – Szura

MM. Adler – Bouaffad – Brogi – Chechetto – Comandini – Fondevin – Gregori – Milano – Verlet – Zampetti – Vidili (à partir du point 9).

Représenté(e)s : M Richardson par Mme Brogi,

Absent(e)s excusé(e)s : M Vidili jusqu'au point 8

Absent(e)s :

Secrétaire : M Milano a été désigné comme secrétaire de séance.

01: ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Le conseil municipal, unanime, adopte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il est annexé au présent compte-rendu.

02 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET LES ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire les membres suivants :

SIVU Fourrière du Joli Bois

Déléguées titulaires : Mmes Josiane Lutique et Maurice ADLER

Délégué suppléant : M Raymond ZAMPETTI

Syndicat de gestion forestière :

Délégués titulaires : M Jérôme MILANO et M Boualem BOUAFFAD

Syndicat des eaux du Soiron :

Délégué titulaire : M Michel CHECHETTO

Déléguée suppléante : Mme Arlette FABBRI

Syndicat Départemental d'Electricité 54 :

Délégué titulaire : M Fabrice BROGI

Délégué suppléant : M Michel CHECHETTO

Syndicat Orne Aval :

Délégués titulaires : M Michel CHECHETTO et M Raymond ZAMPETTI

Meurthe et Moselle Développement (MMD54)

Délégué titulaire : M Fabrice BROGI

Délégué suppléant : M Michel CHECHETTO

Mission locale :

Déléguée titulaire : Mme Arlette FABBRI

ORNE THD :

Délégué titulaire : M Fabrice BROGI

Délégué suppléant : M Michel CHECHETTO

SPL Gestion Locale IN-PACT-GL :

Délégué titulaire : M Fabrice BROGI

Délégué suppléant : M Michel CHECHETTO

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Délégués titulaires : Mme Josiane Lutique et M Fabrice BROGI

Commission Intercommunale des impôts directs

Délégués titulaires : Mme Josiane Lutique et M Fabrice BROGI

Représentants MJC :

Délégués titulaires : Mme Marylène DUCAT, Ms Boualem BOUAFFAD et Alain RICHARDSON

Représentante Henri Wallon :

Déléguée : Mme Jessica SZURA

Représentante Romain Rolland :

Déléguée : Mme Laetisia HENRION

Aide aux jeunes en difficulté :

Délégué : Boualem BOUAFFAD

CGOS Personnel Communal :

Délégués : M Fabrice BROGI et Mme LUTIQUE Josiane

Anciens combattants /AFMD/ Conseiller défense :

Délégué : M Alain RICHARDSON

Sécurité routière :

Délégué : M Michel CHECHETTO

03 : CONSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes et d'élire leurs membres :

• **Commission du personnel (fusion avec la commission finances):**

Sous la responsabilité de Madame Josiane LUTIQUE composée des membres suivants : Michel CHECHETTO – Josiane LUTIQUE – Alain RICHARDSON – Arlette FABBRI – Boualem BOUAFFAD – Marylène DUCAT – Raymond ZAMPETTI – Claude FONDEUR.

• **Commission Travaux/Patrimoine/Sécurité/Environnement:**

Sous la responsabilité de Michel CHECHETTO composée des membres suivants : Michel CHECHETTO, Raymond ZAMPETTI, Laurence BOVI, Gérald Comandini, Carla MERCURIALI, Jérôme Milano, Josiane Lutique, Arlette FABBRI, Patrick VIDILI, Fabienne HAVETTE et John GREGORI.

• **Commission Urbanisme:**

Sous la responsabilité Monsieur Raymond ZAMPETTI composée des membres suivants : Raymond ZAMPETTI, Michel CHECHETTO, Laurence BOVI, Gérald COMANDINI, Carla MERCURIALI, Jérôme Milano, Josiane Lutique, Arlette FABBRI, Patrick VIDILI, Fabienne HAVETTE et Samuel VERLET

• **Commission Ravalement de façades :**

Sous la responsabilité du Maire composée des membres suivants : Fabrice BROGI, Michel CHECHETTO, Raymond ZAMPETTI, et Josiane LUTIQUE. (Le groupe minoritaire n'a pas présenté de candidat pour cette commission).

• **Commission Scolaire/Cérémonies patriotiques/Culture :**

Sous la responsabilité de Monsieur Alain RICHARDSON, composée des membres suivants : Alain RICHARDSON, Maurice ADLER, Jessica SZURA, Jérôme MILANO, Raymond ZAMPETTI, Laetisia HENRION, Marylène DUCAT, Chrystelle SPADA et Astrid MATTINA.

• **Commission Sports/Associations/Animation :**

Sous la responsabilité de Monsieur Boualem BOUAFFAD composée des membres suivants : Boualem BOUAFFAD, Maurice ADLER, Gérald Comandini, Chrystelle SPADA, Patrick VIDILI, Marylène DUCAT, Laetisia HENRION et Claude FONDEUR.

• **Commission Citoyenneté/Communication/Cadre de vie/ Culture :**

Sous la responsabilité de Madame Marylène DUCAT composée des membres suivants : Marylène DUCAT, Maurice ADLER, Laurence BOVI, Jessica SZURA, Chrystelle SPADA, Carla MERCURIALI, Jérôme MILANO, Alain RICHARDSON, Boualem BOUAFFAD, Fabienne HAVETTE, Raymond ZAMPETTI, Gérald COMANDINI, Laetisia HENRION et Marielle DROUIN.

• **Commission d'appel d'offres :**

Composée du Maire, Président et de : 3 membres titulaires : M CHECHETTO, Mme Josiane LUTIQUE et M Samuel VERLET et de 3 membres suppléants : Messieurs Gérald COMANDINI, Jérôme MILANO et John GREGORI.

• **Commission Communale des Impôts Directs :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes :

Commissaires titulaires : FITA Liliane, SERRI Alain, PETITCOLIN Jean-Marie, FACCI Roger, BOCHICCHIO Stéphane, COMANDINI Gérald, LUTIQUE Josiane, JOLAS Jeanine,

KAOUAL Mohamed, WERNERT Evelyne, BOVI Laurence, CONTU Hubert, VIDILI Patrick, CATANI Eufrazio, ADLER Maurice

Jean Pierre MONTI en qualité de membre extérieur

Commissaires suppléants : BOUAFFAD Boualem, BEGLIOMINI Robert, CHECHETTO Nathalie, CAVADENTI Françoise, JACQUOT Roger, KRAUSE Boris, PISCINA Jérôme, GONDOUIN Michel, VERLET Gérard, FAISIEN Pierre, FONDEUR Claude, HENRY Gaston, OBERTING Colette, DURAND Carole et HENRION Laetisia

CAPELLI Michel en qualité de membre extérieur

04 : ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS soit 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire, et élit les membres suivants : Arlette FABBRI – Boualem BOUAFFAD – Chrystelle SPADA – Astrid MATTINA. Maurice ADLER est également désigné pour palier une éventuelle vacance (remplaçant) sans avoir à procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

05 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES.

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions) décide de fixer comme suit les indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller déléguée : Maire : 51.6% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, adjoint : 14,5% de ce même indice, conseiller délégué à l'urbanisme : 6% de cet indice.

06 : DELEGATION DONNEES AU MAIRE.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal, unanime, décide de donner les délégations suivantes au Maire :

- fixer, dans la limite d'un montant de 2.500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000€ par sinistre,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, le premier adjoint remplira ces fonctions.

07 : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE » ET COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LOTISSEMENT VICTOR HUGO EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M CHECHETTO, 1er adjoint, le Maire ayant quitté la séance valide à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions) les comptes administratifs 2019 de la commune et du budget annexe du lotissement V Hugo arrêtés comme suit :

Pour la commune :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		348 883.59		754 129.56		1 103 013.15
Opérations de l'exercice	564 464.12	402 900.67	2 342 826.01	2 502 283.45	2 907 290.13	2 905 184.12
TOTAUX	564 464.12	751 784.26	2.342 826.01	3 256 413.01	2 907 290.13	4 008 197.27
Résultats de clôture		187 320.14		913 587.00		1 100 907.14
Restes à réaliser	446 720.00	201 265.00			446 720.00	201 265.00
TOTAUX CUMULES	1 011 184.12	953 049.26	2 342 826.01	3 256 413.01	3 354 010.13	4 209 462.27
RESULTATS DEFINITIFS	58 134.86			913 587.00		855 452.14

Pour le budget annexe du lotissement V Hugo

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	21.261.54	0	2.767,00	0	24.028,54
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	21.261,54	0	2.767,00	0	24.028,54
Résultats de clôture	0	21.261,54	0	2.767,00	0	24.028,54

08 : COMPTES DE GESTION 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, unanime valide les comptes de gestion 2019 de la commune et du budget annexe du lotissement V Hugo.

09 : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES ANNÉE 2020.

Le Conseil Municipal unanime décide de conserver pour l'année 2020 les mêmes taux des impositions locales qu'en 2019, soit :

- Taxe Habitation : 11,81%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 24,92%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 55,15%

10 : TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE.

Le Conseil Municipal, unanime décide de modifier, à compter du 1er juin 2020, le tableau des emplois communaux comme suit: Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et création simultanée d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

La séance est levée à 20h15.

AUBOUE, le 09 juin 2020
Le Maire
Fabrice BROGI